



N° 12374 * 04

Annexe 5

Nom et prénom :

Adresse :

Intercalaire n° ANNÉE

Avant de remplir cette annexe, veuillez **consulter** la **notice**. Le total **RS** du dernier intercalaire servi est à reporter page 4 de la déclaration

IMPUTATION DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE ACQUITTÉ HORS DE FRANCE

1° NOM DU PAYS où sont situés les biens ayant donné lieu au paiement de l'impôt					A	
2° Valeur nette des biens imposables en France situés dans le pays désigné ligne A					B	
3° Valeur nette de la totalité des biens imposables en France (Report de la ligne HI page 3 de la déclaration)					C	
4° Montant de l'impôt français dû sur la totalité des biens imposables (Report de la ligne QR page 4 de la déclaration)					D	
5° Maximum déductible de l'impôt mentionné ligne D au titre de l'impôt payé dans le pays visé en A :					$E = \frac{D \times B}{C} =$	E
6° Montant des droits simples payés dans le pays visé en A en raison des mêmes biens imposés en France						
Nom de l'impôt	Date des paiements	Montant des paiements en devises étrangères	Cours du change au jour des paiements	Montant en euros		
Pièces justificatives jointes :					TOTAL à inscrire ligne F	F
7° Montant de l'impôt effectivement imputable au titre du pays visé en A : la plus faible des deux sommes E ou F						G
8° Report de la somme G des autres annexes 5						H
MONTANT DE L'IMPÔT À IMPUTER (RS = G + H) (à reporter éventuellement au verso, ligne H)					RS	

Nom et prénom :

.....

Intercalaire n°



Annexe 5

Le total **RS** du dernier intercalaire servi est à reporter page 4 de la déclaration

IMPUTATION DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE ACQUITTÉ HORS DE FRANCE					
1° NOM DU PAYS où sont situés les biens ayant donné lieu au paiement de l'impôt				A	
2° Valeur nette des biens imposables en France situés dans le pays désigné ligne A				B	
3° Valeur nette de la totalité des biens imposables en France (Report de la ligne HI page 3 de la déclaration)				C	
4° Montant de l'impôt français dû sur la totalité des biens imposables (Report de la ligne QR page 4 de la déclaration)				D	
5° Maximum déductible de l'impôt mentionné ligne D au titre de l'impôt payé dans le pays visé en A :				$E = \frac{D \times B}{C} =$	E
6° Montant des droits simples payés dans le pays visé en A en raison des mêmes biens imposés en France					
Nom de l'impôt	Date des paiements	Montant des paiements en devises étrangères	Cours du change au jour des paiements	Montant en euros	
.....	
.....	
.....	
Pièces justificatives jointes :				TOTAL à inscrire ligne F	F
7° Montant de l'impôt effectivement imputable au titre du pays visé en A : la plus faible des deux sommes E ou F					G
8° Report de la somme G des autres annexes 5					H
MONTANT DE L'IMPÔT À IMPUTER (RS = G + H) (à reporter éventuellement sur un autre intercalaire, ligne H)					RS